

LE DÉMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE : La mort programmée du centre-ville de Poligny !

En Novembre 2020, les services municipaux vont déménager vers le nouveau «Pôle Administratif», dans l'ancien Hôtel des Impôts, avec les services de la Communauté de Communes Arbois-Poligny-Salins-Coeur du Jura.

Ce déménagement n'a jamais été clairement annoncé aux Polinois. Les Polinois l'ont découvert, pour certains, dans des publications électorales de l'opposition municipale... Une pétition, à l'initiative d'un commerçant, a d'ailleurs circulé et a recueilli de nombreuses signatures !

Nous sommes contre car :

- Au centre-ville, des commerces ont disparu ou déménagé en périphérie, les services disparaissent ou déménagent... De nombreux bâtiments municipaux se retrouvent vides.

- Le mélange des services municipaux et communautaires entretient une confusion entre ce qui relève des compétences et du budget de la Communauté de Communes et ce qui relève des compétences et du budget de la Commune de Poligny.

- Le déménagement de la Mairie hors du centre-ville rend pour un certain nombre de publics (personnes âgées, publics empêchés) l'accès difficile aux services municipaux.

- Trop nombreux sont les bâtiments municipaux qui manquent d'entretien et de rénovation. Les municipalités les ont laissés se détériorer pour déclarer ensuite leur caractère inadapté...

- Il est illogique de maintenir l'utilisation du Salon d'Honneur seul dans un bâtiment quasi vide alors que des travaux sont programmés sur les bâtiments (ascenseur, toiture, fenêtres...) !

- Ce déménagement est en complète contradiction avec la signature via

Découvrez bientôt une analyse complète de cette question sur notre site internet :

www.decidonspoligny.fr



Les Tiques Ethiques

LES BRÈVES



Lorsque des élus du Conseil Municipal de Poligny ont demandé au Maire quelle était sa position actuelle sur le projet d'implantation d'un Center Parcs en forêt de Poligny, le Maire a répondu qu'il ne donnerait pas la réponse devant cette assemblée...! Puis, lorsque cette même question lui a été posée au Conseil Communautaire, il a simplement précisé d'un ton plutôt agressif, que ce n'était pas une priorité alors que lors de sa campagne pour être élu président de la communauté de communes, il s'était engagé, devant de nombreux maires, à ce que ce projet soit abandonné. Parole, parole, parole...

leboncoin

Sur cette plateforme spécialisée dans les petites annonces en ligne, il est indiqué que 110 m² seront disponibles au premier étage de l'hôtel de ville à partir du mois de novembre. Six bureaux, un espace café-téria, des sanitaires mais aussi un parking extérieur de quinze places attendent désormais de trouver preneur. 700 euros par mois, charges comprises. Tout devient marchandise, même ce lieu qui appartient aux Polinois, Polinois qui n'ont naturellement pas été consultés.

Des travaux à la pelle...

C'est le titre d'une rubrique dans le dernier bulletin municipal dans lequel figure toute une liste de travaux mais attention, nombre de ces travaux ne sont pas du fait de la municipalité en place mais tantôt de la Région (ENILBIO, Lycée Friant) tantôt d'investisseurs privés (Maison du Comté, Caves d'affinage...).

Visite de chantier

«Ouvrir une école c'est fermer une prison» a-t-il été dit au début du siècle. Sur le principe, favoriser l'école est pour nous indispensable. Cependant, sur la forme à Poligny, c'est une autre affaire, le bétonnage des poumons verts sévit une fois de plus. **L'ancien site des Perchées n'était-il pas utilisable ? L'optimisation des bâtiments du centre ville n'avait aucun sens ?** Quant à la rencontre avec les riverains le 1^{er} Juillet pour expliquer un « projet » (trop tard les murs sont là !) **sous couvert de consultation citoyenne, on frise le ridicule en argumentant que le bâtiment n'a que des avantages.** La fraîcheur des murs compensera la chaleur de l'herbe et des arbres ! Le bâtiment très bas ne gênera pas les logements des premiers étages des immeubles voisins ! Bref, les chefs savent et le bas peuple n'y connaît rien... Mais ça on le savait.

PROJET DE NOUVEL EHPAD

Encore un exemple de bétonnage d'espace vert après celui où la nouvelle école des Perchées est en train de se construire.

Encore un exemple d'abandon d'un bâtiment du centre-ville alors qu'il était possible de réhabiliter l'Ehpad actuel pour un coût très inférieur à celui de la construction d'un nouveau bâtiment.

Encore un exemple de transfert de propriété entre le public et le privé alors que le coût du logement sera plus élevé pour les résidents et leur famille et que l'hôpital sera obligé de louer le bâtiment alors qu'il est propriétaire des bâtiments actuels.

Que dire du projet si ce n'est que les conditions de vie des personnes âgées seront dégradées encore un peu plus du fait du peu d'espace dont il disposeront et du fait des économies de personnel.

Les élus de Décidons Poligny :
Antoine Seigle-Ferrand -
Catherine Bahl
Laurent Gaudin
Claire Prost-Jacquot
Imprimerie Seigle-Ferrand
39800 Poligny

Idées'0 Débats

Numéro 0
OCTOBRE 2020

à Poligny

Journal de réflexion et d'action citoyenne

édito

Réfléchir, relayer, partager, débattre et agir

Comme promis dans le bulletin municipal du mois de Septembre, voici le premier numéro de notre journal « Idées'0 Débats » .

Ce journal poursuit trois objectifs : offrir un éclairage sur notre action municipale en tant qu'élus d'opposition, permettre d'informer les citoyens sur les enjeux de notre société, les projets en cours et enfin offrir un espace de débat, d'expression et de réflexion ouvert.

Réfléchir, relayer, partager, débattre et agir sont sans doute les piliers de l'action démocratique et citoyenne. Nous nous inscrivons dans cette vision et nous militons pour une plus grande intégration des citoyens dans le fonctionnement municipal avec en notre coeur des valeurs fondamentales telles que l'égalité, l'accès aux droits fondamentaux et la prise en compte de l'impératif écologique.

Honoré de Balzac écrivait « L'espoir est une mémoire qui désire ». Nous croyons au travail collectif sur le temps long pour changer de cap, conscients d'où nous venons. Nous croyons que l'échelle locale est le niveau clé pour y parvenir. Il s'agit d'un travail long, nous avons connu, nous connaissons encore des hauts et des bas. Alors, rejoignez-nous !

Contactez-nous via notre adresse mail : decidons.poligny@gmail.com ou sur notre **Facebook** « Décidons Poligny ». Un site internet viendra rapidement compléter notre communication.

Ce journal est auto-financé. Nous avons besoin de soutien pour continuer à le faire vivre.

N'hésitez pas à nous soutenir en envoyant vos dons à Décidons Poligny, 12, rue de Mouthiers-le-Vieillard - 39800 Poligny

Dans ce numéro :

- Editorial
- Le déménagement de la Mairie
- La piscine du collège
- le cimetière
- visite de chantier...
- les brèves

**Des Polinois consternés,
Les membres de Décidons Poligny
ont la douleur
de vous convier aux**

Funérailles de la Mairie

XVII^e - XXI^e SIÈCLES



**Le samedi 31 octobre
à POLIGNY.**

**Rendez-vous à 10 h 30
Promenade Croichet (kiosque).**

**Tenue de deuil
souhaitée**

RÉNOVATION DE LA PISCINE DU COLLÈGE : QUAND L'ACCESSIBILITÉ PREND L'EAU...

Pour des motifs d'économies dérisoires, la municipalité voudrait priver de piscine les Polinois à mobilité réduite !

● Des travaux de rénovation de la piscine du collège et de la salle de sport attenante ont été votés au conseil municipal du 03 juillet 2020. Quoiqu'elle soit située dans l'enceinte du collège, cette piscine n'appartient pas au département mais à la commune. Si cette rénovation en elle-même est une très bonne nouvelle, le projet comporte toutefois des manquements en ce qui concerne l'accessibilité.

● Pendant les heures scolaires, pas de problème : les collégiens et élèves de primaire du secteur pourront accéder au bassin, même s'ils sont à mobilité réduite, grâce à un ascenseur qui se situe au sein de l'établissement scolaire.

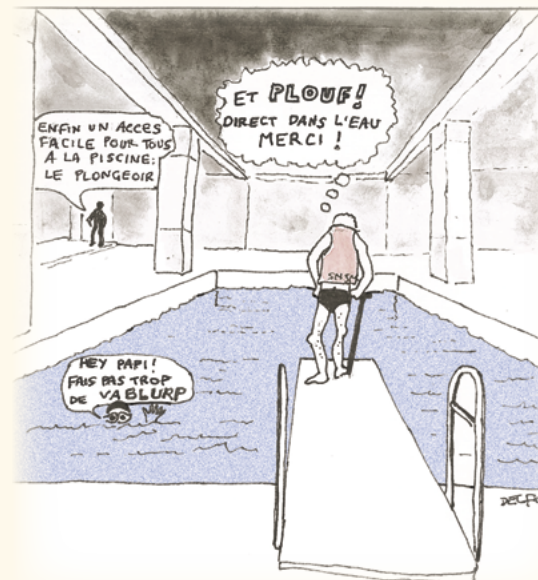
● Mais en dehors de ces horaires (c'est-à-dire le soir, le week-end et durant toutes les vacances scolaires), les associations polinoises peuvent avoir accès au bassin, puisqu'il est communal. Les usagers devraient alors emprunter un escalier extérieur. Cela prive tout un pan du public polinois de l'accès à la piscine (personnes handicapées ou en rééducation temporaire).

● La Séquanaise a déjà indiqué vouloir reprendre les cours d'aquagym et de natation dès la réouverture. Ces cours ne seront donc pas accessibles aux handicapés (permanents ou temporaires suite à un accident ou même une opération par exemple). Un comble, quand on connaît les bénéfices de l'eau dans toute rééducation physique ! De même l'ASF aimerait développer des activités dans le bassin (personnes en obésité, à mobilité réduite...etc).

Le surcoût de la rampe d'accessibilité par rapport à l'escalier est évalué à 16 000 euros environ, sur un projet qui avoisine les 300 000 euros. Ce projet sera subventionné à hauteur de 200 000 euros par divers acteurs (Communauté

de communes, département... etc). Pour réaliser une économie assez dérisoire, le maire a donc décidé de priver toute une partie de la population polinoise de l'accès à cette piscine. Cette situation risque de se pérenniser jusqu'aux prochains travaux de réhabilitation, c'est-à-dire sans doute pour les 50 ans à venir !

● Suite à plusieurs interpellations de Décidons Poligny en conseils municipaux, le maire a maintenu sa position, affirmant toutefois que la rampe d'accessibilité se ferait peut-être si l'ANS (Agence Nationale du Sport) attribuait elle aussi une subvention. Dans ce projet, les choix de dépense d'argent public sont donc flous et trahissent une vision discriminante de l'accès au bassin communal. L'accessibilité est un enjeu majeur au XXI^e siècle, et nous pensons qu'il ne doit pas être conditionné à une hypothétique subvention supplémentaire. Pour nous, la prise en compte des handicapés n'est pas une option !



**Découvrez bientôt une analyse complète de cette question sur notre site internet :
www.decidonspoligny.fr**

REGARDS POSÉS SUR LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Par respect pour nos morts et pour nous-mêmes, Polinois, nous nous devons d'agir pour que notre cimetière communal demeure un endroit de recueillement, de promenade, un lieu où l'on continue de vivre.

Du point de vue du Droit : le code général des collectivités territoriales apporte un cadre sur la législation des cimetières français, aujourd'hui laïcs et publics. La commune est en charge de la gestion des lieux (entretien, aménagements).

«Décidons Poligny» : **POUR une gestion sociale, culturelle et écologique de notre cimetière** qui nécessite de reconsidérer globalement ce lieu et de transformer nos pratiques (regard, gestion, reconnaissance, innovations).

Une lente dégradation : le réchauffement climatique n'épargne pas notre cimetière qui, dès la montée en température, concentre la chaleur accumulée (murets, pierres tombales, gravillons).

L'alimentation en eau est problématique, la végétation est rare.

il est à déplorer : la pauvreté du matériel commun (2 arrosoirs), l'absence d'espaces collectifs aménagés (bancs, sanitaires), un local fermée (bâtisse de l'entrée), la signalisation chaotique des allées ; **sans parler de** l'entretien, du stationnement ou de l'absence de matérialisation du lieu à l'entrée.

Un patrimoine à valoriser

Lieu de vie, d'histoire et de mémoire collective, notre cimetière fait partie intégrante de notre patrimoine. Rendre ce lieu accueillant et harmonieux, c'est repenser l'ensemble de son paysage. Nous souhaitons particulièrement porter votre attention sur l'aspect patrimonial et historique de ce lieu qui pour le moment ne fait pas partie d'un projet de valorisation de la part de la commune. Dans le bâtiment à l'entrée du cimetière, une exposition permanente pourrait être installée sur les personnalités présentes et l'histoire du lieu sachant que les premiers cimetières étaient situés à côté de la Collégiale et de l'église de Mouthiers-le-Vieillard.

A suivre...